MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCISION

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre premier du code rural et de la pêche maritime, et notamment son article R. 141-4 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 4 octobre 2022 ;

Sur proposition du directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises ;

DÉCIDE :

Article 1er. – Est approuvée la nomination de **Monsieur Laurent VINCIGUERRA** en qualité de Directeur Général délégué de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2. - Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 07 NOV. 2022

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Pour le ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance économique
et environnementale des entreprises

L'adjoint au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Sébastien BOUVATIER